Avril 2018

# Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 8, numéro 2

**Pour urgences de fin de semaine**

(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)

**418 225-6305**

## Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

**INVITATION**

La Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière tiendra son **Assemblée générale annuelle le 8 mai 2018 à 19h30**, au 1555 Route Kennedy, Saint-Côme-Linière. Vous êtes tous invités à y assister. Vous prendrez connaissance de nos réalisations et connaîtrez nos projets. Nous serons heureux d'entendre vos commentaires et suggestions et espérons votre adhésion.

Il nous fera plaisir de vous accueillir.

---

**Message important**

Le local de la Société historique sera **ouvert dimanche le 6 mai de 13 h à 16 h**.

Venez nous rencontrer pour prendre connaissance des archives (photos-documents-etc.) que nous possédons. Vous êtes propriétaire d'une maison centenaire, venez vérifier si elle est bien sur notre liste, car nous voulons produire un volume en 2020 sur ces maisons. Nous recueillons également vos photos, cartes mortuaires ou autres archives que vous ne souhaitez pas garder, nous les conserverons précieusement. Vous êtes les bienvenus.

## Multi-vente de garage

Comme par les années, nous réorganiserons une **multi-vente de garage** à St-Côme.

**Pour cette année, ce sera le 30 juin et le 1er juillet**. Cela peut paraître loin, mais il faut commencer tout de suite à vous préparer car le mois de juin sera très vite arrivé et très vite passé. Les regroupements par famille ou par voisin seront les plus achalandés. Plus votre site sera grand et bien rempli, plus il attirera de clientèle.

La rue de l'aréna sera encore mise à la disposition de tous et particulièrement aux gens résidants en appartement et à ceux de la campagne. Ce serait, aussi, le lieu idéal si vous avez de la marchandise trop encombrante pour votre terrain. Pour les étudiants en projet de quitter le nid familial, vous pourriez vous y meubler à peu de frais. De la publicité sera faite au début de juin dans les villes et villages environnants.

Les listes des points de vente seront montées lundi, le 18 juin. Vous avez donc jusqu'au 17 juin pour donner vos noms et coordonnées à : M. Claude Martel, au 418-215-3279, ou à Mme Lise Champagne, au 418-685-2707.

**À noter que l'inscription est gratuite.**

Bienvenue à tous!

**Dans ce numéro:**


| | |
|---|---|
| *Procès-verbal du 9 avril 2018* | 2-5 |
| *Dates réunions conseil; Recyclage* | 5 |
| *Assemblée publique de consultation; Message du Service incendie* | 6 |
| *Le Mot du Maire; Offre d'emploi* | 7 |
| *Photo-souvenir; Fosses septiques* | 8 |
| *Bacs récupérateurs; Popote roulante* | 9 |
| *Ceinture de sécurité; Numéro civique; Prévention de la fraude* | 10 |
| *Emplois pour étudiants aréna; Desjardins: Programme incitatif à la construction* | 11 |
| *Ados en cavale: Programme été 2018* | 12 |
| *Entretien pelouse caisse Desjardins; C.V.A. 2018; Sondage; Nouvelle application de Recyc-Québec* | 13 |
| *Après-midi familial et souper Méchoui* | 14 |
| *Pièce de théâtre par la troupe Les Chaudrons d'Or* | 15 |
| *Nouveautés à la bibliothèque municipale* | 16 |
| *Centre Molé; Fermières* | 17 |
| *Développement économique* | 18 |
| *Formation Jeunes trayeurs; Bingo FADOQ* | 19 |
| *Refonte site internet; Collecte des résidus dangereux* | 20 |

## ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

***Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 9 avril 2018.***

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

18-04-81 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 mars 2018, tel que présenté.

Il est proposé par M. M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 mars 2018, tel que présenté.

**COMPTES À ACCEPTER**

18-04-82 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de mars 2018 soient acceptés selon les chèques M1800166 à C1800241 et L1800062 à L1800090 pour un déboursé total de 284 654.52$.

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 148-06 AFIN DE FIXER LES NORMES SUR LES CHENILS**

18-04-83 Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et dépose un projet de règlement, avec dispense de lecture, afin de modifier le règlement de zonage no 148-06 afin de fixer les normes sur les chenils.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 304-2018 AFIN DE FIXER DES NORMES POUR LES CHENILS**

18-04-84 La secrétaire-trésorière résume le projet du Règlement numéro 304-2018.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement

QUE le premier projet du Règlement numéro 304-2018 intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 148-06, en vigueur depuis le 2 octobre 2006, afin de fixer des normes pour les chenils soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 23 avril 2018 au 4 mai 2018 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue lundi, le 7 mai 2018, à compter de 19 h 00, sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet Règlement numéro 304-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2018** – Règlement d'amendement au Règlement de zonage numéro 148-06 afin de fixer des normes pour les chenils

ATTENDU que le conseil tiendra une période de consultation du 23 avril 2018 au 4 mai 2018 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 9 avril 2018 à compter de 19 h 00;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 2.7 TERMINOLOGIE est modifié afin d'insérer les deux définitions suivantes :

CHENIL : Lieu où on élève, dresse et vend des chiens, à l'exception des chiens d'attelage.

CHIEN : Tout animal de race canine, mâle ou femelle, âgé de plus de 90 jours.

2. L'article 3.3 K) suivant est ajouté :

« 3.3 K) CHENIL

Un chenil est autorisé si toutes les conditions suivantes sont respectées :

1° Dans une zone permettant les classes d'usages AG ou A.

2° L'exploitant doit résider sur les lieux.

3° Un maximum de 30 chiens est autorisé.

4° Tout chenil ou refuge doit comporter au moins un bâtiment fermé sur tous les côtés.

5° Un maximum de 2 bâtiments destinés aux animaux est permis. La superficie totale de plancher occupée par l'usage est de 260 m2.

6° Tout enclos, cage, bâtiment logeant des chiens doit être localisé à:

a) 300 m et plus d'une habitation autre que celle de l'exploitant.

b) 300 m d'une limite de terrain situé dans une zone résidentielle.

c) 1 000 m d'un périmètre urbain.

d) l'extérieur des bandes riveraines des cours d'eau et des lacs.

7° Le bâtiment logeant les animaux doit être situé dans les cours latérales et arrière ou être attenant au bâtiment principal. Il doit respecter les marges de recul prescrites pour un bâtiment principal.

8° Les cages et enclos sont permis uniquement dans les cours latérales ou arrière, à au moins 3 m des lignes latérales et arrière.

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 308-2018 SUR L'AIDE FINANCIÈRE 2018 AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES**

18-04-85 Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement concernant une aide financière 2018 aux installations septiques.

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 308-2018 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE 2018 POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

18-04-86 Considérant que la municipalité a l'obligation d'appliquer le règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 R.22);

Considérant les pouvoirs conférés au conseil municipal pour l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement en vertu de l'article 92 (2e alinéa) de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que le règlement no 308-2018 concernant une aide financière 2018 pour la mise aux normes des fosses septiques soit adopté.

Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Programme de réhabilitation de l'environnement

Le conseil décrète un programme de réhabilitation de l'environnement pour la réfection des installations septiques autonomes (fosse septique et champs d'épuration);

Le secteur visé

Tout le territoire non desservi par le réseau d'égout de la municipalité.

Catégorie d'immeuble

Le programme s'applique à toutes les résidences isolées construites avant le 12 août 1981 et habitables à l'année.

Nature de l'aide financière (subvention)

La municipalité accorde une subvention de 1 000 $ à tout propriétaire d'une unité d'évaluation située sur le territoire de St□Côme-Linière lorsque ce propriétaire démontre que son bâtiment résidentiel est desservi par une installation septique conforme au règlement Q-2 R.22.

Conditions

Sans restreindre toutes autres conditions prévues au présent règlement, le versement de l'aide financière est conditionnel à ce que :

l'officier municipal devra émettre un permis de construction pour l'installation septique desservant la résidence le tout conforme à la règlementation applicable;

à tout moment, à compter du jour du dépôt de la demande d'aide financière, aucun arrérage de taxes municipales, de quelque nature que ce soit, n'est dû pour l'unité d'évaluation visée par la demande;

la demande de permis pour la mise en place d'une installation septique devra être déposée avant le 1er novembre 2018 et les travaux devront être complétés au plus tard le 30 novembre 2018.

Le programme de réhabilitation de l'environnement prend effet à compter de son entrée en vigueur et ne s'applique qu'à l'égard des cinq (5) demandes dument déposées le ou avant le 1er novembre 2018.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 309-2018 POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA**

18-04-87 Le conseiller, M. Gaétan Tremblay, donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance, un projet de règlement décrétant un emprunt de 1 462 959 $ pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna.

**RÈGLEMENT NO 309-2018 CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA ET UN EMPRUNT DE 1 462 959 $**

18-04-88 Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1 Le conseil est autorisé à faire des travaux de réfection, tels que plus amplement décrits dans l'estimation détaillée préparée par la firme Bouthillette Parizeau, en date du 22 mars 2018, projet # BPA 6017-057, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

Article 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 462 959 $ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Le conseil a présenté une demande d'aide financière dans le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 : arénas et centre de curling et une aide financière estimée à 438 050 $ sera accordée à la municipalité dans le cadre de ces travaux tel que précisé dans l'annexe B.

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 462 959$ sur une période de 10 ans.

Article 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention et sera ajouté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention.

Article 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DÉROGATION MINEURE – LOT NO 4 063 916, 21e rue**

18-04-89 Attendu que la demande de dérogation mineure respecte les usages permis, ne cause aucun inconvénient au voisinage, et que le comité consultatif d'urbanisme recommande son acceptation;

Nature et effets

Une dérogation mineure afin de permettre d'implanter sa maison 12,12 m (40 pi) au lieu de 26,35 m de la rue.

Identification du site concerné

Lot no 4 063 916, cadastre du Québec, 21e Rue

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot no 4 063 916, permettant d'implanter sa maison a 12,12 m de la 21e Rue.

**PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 : ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING**

18-04-90 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

Que la municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation du projet de Remplacement du système de réfrigération de l'aréna au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de St-Côme-Linière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à

Que la municipalité de St-Côme-Linière désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**PISTE CYCLABLE**

18-04-91 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité St-Côme-Linière est favorable à la continuité de la route verte (piste cyclable) entre St-Georges et St-Côme. La municipalité désire le tracer initial de la piste, soit de la 1er Rue Sartigan vers le rang Jersey Nord.

**ACTE DE RATIFICATION (VENTE DUQUET IMMOBILISATIONS INC.)**

18-04-92 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière intervienne à un acte de ratification avec Duquet Immobilisations Inc. et que la municipalité de St-Côme-Linière désigne Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. Yvon Paquet, maire, comme personnes autorisés à agir en son nom et à signer en son nom l'acte de ratification ainsi que tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci. Les certificats émis le 8 février 2018 par le secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Côme-Linière à ce moment, M. Yvan Bélanger, sont annexés à la présente résolution pour confirmer que le prix de vente des immeubles qui sont la propriété de Duquet Immobilisations dans la municipalité couvrait les coûts d'acquisition de ceux-ci pour la municipalité.

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

18-04-93 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M Robby Poulin et résolu unanimement que l'on demande au député de Beauce-Sud, M. Paul Busque, une aide pour l'amélioration du réseau routier afin de procéder à la réfection, au rechargement de gravier et à l'asphaltage des sections de routes et rues suivantes :

- Rang 4
- Rang Jersey Nord

**PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS**

18-04-94 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Beauce Sartigan a obtenu un avis favorable du MTMDET ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Gaétan Tremblay, appuyé par Mme Louise Paquet, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Côme-Linière autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**FEPTEU 2 – DOMAINE BÉLANGER ET 2E AVENUE – AUTORISATION DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – WSP CANADA INC. NO 161-11610**

18-04-95 Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU 2);

Attendu que la municipalité dot respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU 2 et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU 2;

La municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

La municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU 2 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU 2;

Que WSP Canada Inc. soit autorisé à déposer la demande d'aide financière pour et au nom de la municipalité de St-Côme-Linière.

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

18-04-96 ATTENDU QUE la Municipalité de St-Côme-Linière a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

Précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Côme-Linière désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de St-Côme-Linière confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de St-Côme-Linière s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de St-Côme-Linière confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de St-Côme-Linière s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de St-Côme-Linière reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

**LETTRE ENTENTE #3 CONVENTION COLLECTIVE CSD – 2017-2021**

18-04-97 ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des résultats du comité de négociation de la municipalité et du Syndicat des employés municipaux, et que le comité l'a révisée le 16 mars 2018;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on convienne d'accepter la lettre d'entente #3 et autoriser le maire, M. Yvon Paquet, et la directrice générale, Mme Maryane Bélanger, à signer l'entente #3 sur la convention collective du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

**NOMINATION LIEUTENANTS**

18-04-98 ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des recommandations effectuées par le comité des ressources humaines des incendies.

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on convienne d'accepter leurs recommandations et de nommer aux postes d'officier M. Kenny Duquet, M. Jean-François Bolduc et M. René Larivière.

**M. STEVEN LEBEL**

18-04-99 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on embauche M. Steven Lebel, au poste de journalier opérateur de machinerie, poste à temps plein, pour une durée de 6 mois, débutant le 2 octobre 2017. Cette résolution corrige la résolution 18-04-94.

**FERMETURE RUE (VOITURES ANTIQUES)**

18-04-100 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on ferme la 19e Rue pour l'Expo d'Autos Antiques le 19 août 2018.

**DEMI-MARATHON EEB**

18-04-101 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte que le demi-marathon EEB emprunte nos routes le 14 septembre 2018, entre 12h30 et 16h00. Le trajet est le même qu'à l'année 2016.

**HYDROCARBURE (ANALYSE)**

18-04-102 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte de faire des tests analyse d'hydrocarbure dans chacun des étangs pour être en mesure d'évaluer la situation.

**REVENU QUÉBEC**

18-04-103 QUE Maryane Bélanger, Directrice générale, soit autorisée à signer, au nom de la municipalité de St-Côme-Linière, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte à la résolution mentionnée ci-dessus :

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité de St-Côme-Linière qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 9 avril 2018. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de St-Côme-Linière et en fait partie intégrante.

**CNESST C. MUNICIPALITÉ DE ST-CÔME-LINIÈRE (DOSSIER 350-63-000012-184)**

18-04-104 ATTENDU le constat d'infraction signifié à la Municipalité dans le dossier 350-63-000012-184;

ATTENDU le montant de l'amende réclamé et les coûts qui devraient être engagés par la Municipalité pour assumer sa défense dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à autoriser ses procureurs à déposer, en son nom, un plaidoyer de culpabilité dans ce dossier, aux conditions mentionnées ci-après;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GAÉTAN TREMBLAY, APPUYÉ PAR M. ALAIN DUMAS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité accepte que ses procureurs, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., déposent un plaidoyer de culpabilité dans le dossier 350-63-000012-184, dans la mesure où les frais sur constat (414 $) et les frais de changement de plaidoyer (27 $) sont retirés, portant ainsi l'amende et la contribution prévue au Code de procédure pénale à être acquittées par la Municipalité à un montant de 2 069 $.

_____

Prochaines assemblées régulières du conseil municipal :

**Lundi le 7 mai à 19h00**
**Lundi le 4 juin à 19h00**

## Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Cela devrait être fonctionnel 24 heures après la réunion.

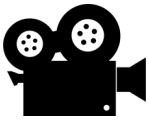

## RECYCLAGE

En mai 2018, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

**Jeudi, le 3 mai 2018**

**Jeudi, le 17 mai 2018**

**Jeudi, le 31 mai 2018**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

**AVIS PUBLIC**
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, MARYANE BÉLANGER, DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro :

304-2018 modifiant le règlement de zonage no 148-06

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors de la séance régulière tenue le 9 avril 2018, à 19 h 00, le conseil a adopté le projet de règlement susmentionné.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi, le 7 mai 2018, à 19 h 00, à la salle de l'Hôtel de Ville. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption et entendra les personnes intéressées.

Résumé

Règlement numéro 304-2018
Le projet de règlement vise à modifier l'article 2.7 et l'ajoute le point 3.3 K Chenils du règlement de zonage no 148-06 afin de permettre l'usage de chenil en zone agricole.

3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 1375, 18e Rue à St-Côme-Linière.

Donné à Saint-Côme-Linière, ce 10ème jour d'avril 2018

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorier / Directrice générale

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Maryane Bélanger, secrétaire-trésorier, résidant à St-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 10ème jour d'avril 2018, à chacun des endroits suivant, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse populaire Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10ème jour d'avril 2018.

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorier / Directrice générale

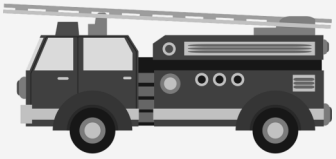

## Service incendie St-Côme-Linière

Le service de protection contre les incendies de St-Côme-Linière fera, dans les prochaines semaines, des **visites de prévention** dans différents secteurs de la municipalité.

Merci à l'avance de votre accueil et de votre participation.

_____

Vous aimeriez être pompier volontaire?

Contactez la municipalité au 418-685-3825

Si ce n'est pas fait, il est temps de penser à remiser son **garage de toile**. Il pourra être installé à nouveau à partir du 15 octobre prochain.

Merci de votre collaboration.

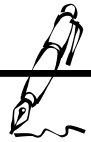

# Le Mot du Maire…

Bonjour à tous!

Il y a environ quatre ans, le gouvernement du Québec demandait aux M.R.C. de préparer un plan d'intervention pour la restauration de leurs routes rurales. Je me suis dit : «Encore du travail qui ne donnera pas de résultat concret, un plan qui risque de mourir sur une tablette».

Depuis deux ans, je dois dire que le gouvernement avait vu juste. Il était important qu'un plan soit proposé après une étude de l'état de nos routes et ponceaux et de leur utilisation. Ce travail nous a permis de réaliser un carnet de santé de toutes nos routes et de prioriser certaines de celles-ci. Ce plan d'intervention a donné deux segments de routes importants pour St-Côme dans la catégorie prioritaire.

Le premier segment, route Rodrigue (rang St-Joseph), a permis de régler les différends avec la Régie quant à nos redevances. Jugé prioritaire en raison de ses fonctions et de son utilisation régionale.

Le deuxième segment prioritaire est les routes pour aller à St-René (routes Fortin et St-René) parce qu'elles relient deux municipalités. Étant prioritaires, ces routes ont droit à une bonification de 25 % d'aide du gouvernement québécois. C'est donc 75 % que nous recevrons au lieu de 50 %. Cette année, on nous annonce une aide de 1 021 700 $. C'est donc un gain de ± 325 000 $ parce que prioritaires. Ce n'est pas rien. Alors, cette fois-ci, bravo au gouvernement! Quand les résultats sont bons, ça veut dire que le travail a été bien amorcé.

Nous ferons des heureux avec cette aide puisque je vous jure que ces travaux étaient vraiment nécessaires. C'est la compagnie A.D. Roy qui réalisera ces travaux et la firme WSP surveillera la qualité de ceux-ci, et ce, dès cet été.

S.V.P., le beau temps est à nos portes et les rénovations extérieures aussi. Je demande à tous ceux qui ont déjà reçu la visite de notre inspecteur municipal, afin de vous demander d'effectuer certains travaux, de vous y conformer. Votre conseil municipal deviendra beaucoup

moins conciliant avec les délinquants. Nous vivons en société et certaines bâtisses (garage, maison, entrepôt) sont délabrées au point d'aspirer à la baisse les évaluations des immeubles voisins. Prochainement, certains recevront des mises en demeure et devront s'y conformer.

Vivre en société, ça veut dire que ma liberté personnelle se termine lorsque celle des autres commence. Des amendes seront appliquées afin de convaincre les plus récalcitrants. Tout ce qu'une municipalité a le droit de faire pour remédier à ce problème, nous le ferons. Aussi bien vous faire tout de suite à l'idée, les excuses à répétition ne passeront plus, vous devrez passer à l'action et vite. Notre municipalité est trop belle et la plupart mettent tellement d'effort à la rendre plus accueillante qu'on ne laissera pas une minorité la détériorer. Merci de votre compréhension et respect envers les autres.

Aréna : La saison d'hiver terminée, c'est cet été que la remise aux normes de notre système de réfrigération se fera. Actuellement, les plans et devis ont été acceptés par le ministère et nous allons maintenant en appel d'offres. Nous sommes fébriles de voir les prix et de connaître quelle sera la compagnie qui exécutera les travaux. Travaux qui seront également surveillés par une firme d'ingénieurs pour assurer leur conformité et leur qualité.

Yvon Paquet

Maire

## Municipalité St-Côme-Linière

## OFFRE D'EMPLOI

**TITRE du POSTE** : Adjointe administrative / Réception, secrétariat et comptabilité

**Durée de l'emploi** : 1 an (remplacement de congé de maternité), 35 heures/semaine, débutant au cours de juillet 2018

**PRINCIPALES TÂCHES** : Le titulaire du poste aura comme principales responsabilités de voir à assurer l'accueil des citoyens et agir comme réceptionniste au bureau municipal, toutes tâches de secrétariat, en plus de l'exécution de diverses tâches comptables avec le logiciel de gestion municipale CIM (CR, CP, paies, taxation, perception des différents revenus ) et toutes tâches connexes.

**APTITUDES** : Autonomie, diplomatie

**EXIGENCES SCOLAIRES** : D.E.C. en administration ou toute autre formation équivalente ; La maîtrise du logiciel CIM ainsi que toute expérience dans le domaine pourront être considérées.

**SALAIRE :** Selon échelle salariale prévue à la convention collective

**Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au bureau municipal en personne ou par la poste au :**

**1375, 18e rue, St-Côme-Linière, G0M 1J0**

**ou par voie électronique : st-come@globetrotter.net**

**d'ici le 11 mai 2018**

**Syndicat (Magasin CO-OP) 25e anniversaire en 1967**

1re rangée de gauche à droite : Émilias Dumas, Thérèse Gagnon, Anselme Gagnon, Abbé Armand Lessard, Germain Bélanger, Judith Poulin, Éva Létourneau. 2e r: Delphis Bélanger, Marcelle Lessard, Corinne Bélanger,Robert Morissette,Conrad Dumas. 3e r: Angéline Leclerc, Angéline Bédard, Cécile Routhier, Gemma Poulin. 4e r: Lucien Paquet,Laurent, Rancourt, Ginette Morin, Paul-Henri Bélanger. 5e r: Ghislaine Pomerleau, Jean-Marc Fortin. 6e r: Diane Fortin, Ruth Paquet, Mariette Grenier, Guy Bouchard. 7e r: ?, Gilles Fortin.

SHSC, fonds Yvon Fortin et Abbé Lorenzo Veilleux, no 3732

**Mise aux normes de votre fosse septique**

**Aide financière disponible**

Une **aide financière municipale de 1,000$** est encore disponible en 2018. Depuis 2014, c'est plus d'une quarantaine de propriétaires qui ont bénéficié de cette aide pour rendre conforme leur installation septique.

Il est encore temps d'en profiter. Comme ces travaux deviendront obligatoires un jour ou l'autre, pourquoi ne pas profiter de cette subvention? Certaines conditions s'appliquent. Pour résidences construites avant le 12 août 1981.

**Des sommes sont disponibles actuellement, mais le nombre de demandes est limité.**

Pour information: 418-685-3825

Vous pouvez également obtenir de l'aide au niveau du gouvernement provincial. L'aide prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable dont la valeur peut s'élever jusqu'à 5500 $ par ménage. Informez-vous à votre comptable, ou

http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx

## Vidange de fosse septique *** ATTENTION ERREUR DE DATES****

Il y a maintenant, depuis 2017, une nouvelle façon de fonctionner pour la vidange des fosses septiques. **Pour vous éviter des frais supplémentaires, il y a des dates précises à respecter. La lettre fournie par le *Centre de vidange de fosses septiques* jointe avec votre compte de taxes était erronée. Voici les bonnes dates:**

**Tout le territoire de St-Côme-Linière, SAUF la route Kennedy: Entre le 17 et 21 septembre**

**La route Kennedy de St-Côme-Linière: entre le 24 et 28 septembre**

Si aucune lettre n'est jointe, veuillez communiquer dès maintenant avec les responsables afin de connaître la marche à suivre :

Par courriel : fosse@vsjb.ca
Par téléphone au 418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale)
Par téléphone au 418 226-5300
(du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h)

## Bacs récupérateurs au garage municipal

## 1555 route Kennedy

Des bacs récupérateurs ont été installés au garage municipal (sur le côté, **près de la grande porte de garage).**

**Huile à moteur**

**Prestone**

**Filtreur**

**Contenant plastique**

**Huile à friteuse**

Vous pouvez dès maintenant y déposer vos liquides, prestone, filtres et contenants usagés.

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur…)

*Merci de votre collaboration.*

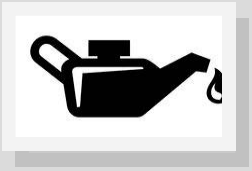

La municipalité de St-Côme offre toujours aux citoyens la **location de la salle Optimiste** pour réunions et évènements divers. Cette salle, climatisée, située au 2e étage de l'aréna, est maintenant équipée d'un ascenseur qui permet un accès facile pour tous.

WI-FI disponible. Pour information : 418-685-3460

***Le CISSS de Chaudière-Appalaches est à la recherche de nouveaux bénévoles.*** *Cela vous intéresse? N'hésitez pas à communiquer avec nous. C'est avec plaisir que nous vous informerons sur nos multiples activités.*

*Nos coordonnées : 1 833 830-7500 ou*
*bénévoles.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca*
www.benevolatensante.ca

www.stcomeliniere.com

CONSULTEZ LE BABILLARD

**Encombrants ménagers à faire ramasser :**

Un seul numéro : **418-685-2230**

## Vidange de fosse septique

(418) 226-5300 ou (418) 397-8479 ou courriel: fosse@vsjb.ca

## « ATTACHEZ VOTRE CEINTURE. À L'ARRIÈRE COMME À L'AVANT. »

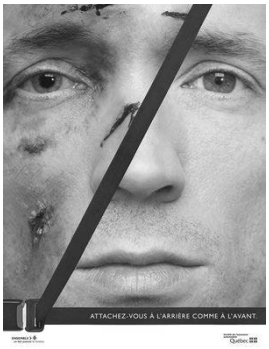


Chaque année, en moyenne, environ 30 % des conducteurs et passagers de véhicules de promenade décédés n'avaient pas bouclé leur ceinture. Pour les passagers arrière seulement, ce taux grimpe à 37,1 %. La campagne 2018 « Attachez votre ceinture. À l'arrière comme à l'avant » vise à rappeler l'importance de s'attacher, à l'arrière comme à l'avant du véhicule. Les recherches démontrent que si tous les occupants d'un véhicule bouclaient leur ceinture, on pourrait éviter environ 30 décès et 75 cas de blessures graves chaque année.

***Boucler la ceinture de sécurité, un geste simple qui peut sauver des vies!***

## Pour votre sécurité, affichez votre numéro civique!

En cas d'urgence, toutes les secondes comptent !
Assurez-vous que votre numéro civique est visible en tout temps de la rue.

Nous remarquons que plusieurs propriétaires négligent d'afficher correctement leur numéro civique. Nous tenons à rappeler à chacun l'importance d'afficher ce numéro bien en évidence. Votre numéro civique permet de repérer rapidement votre emplacement en cas d'urgence. Lors d'un appel d'urgence, les secondes comptent et si les répondants (policiers, pompiers, premiers répondants, ambulanciers. etc.) perdent un temps précieux à vous localiser, ceci peut s'avérer catastrophique pour vous. Avec le printemps qui arrive, nous vous invitons à porter une attention particulière à l'identification de votre propriété. Nous vous rappelons que votre numéro civique doit être installé sur la façade de votre résidence à un endroit continuellement visible de la rue. Si votre résidence n'est pas visible de la rue, il va s'en dire que l'installation du numéro à l'entrée de votre propriété constitue une alternative efficace.

Source : www.saaq.gouv.qc.ca

# PRÉVENTION DE LA FRAUDE

Indépendamment de l'âge, du niveau d'éducation ou du lieu de résidence d'une personne, nul n'est à l'abri d'être un jour victime d'escroquerie.

La plupart des fraudes peuvent être évitées. C'est pourquoi il est important d'être vigilant afin de les identifier et se protéger efficacement.

**QU'EST-CE QUE LA FRAUDE DU « PAIEMENT URGENT » ?**

Il s'agit d'une fraude où la victime est sollicitée par téléphone, par messagerie texte ou par courriel par des gens se faisant passer pour un agent gouvernemental (souvent du revenu ou de l'immigration). Les fraudeurs invoqueront, par exemple, des impôts non payés ou un dossier administratif incomplet afin d'inciter la victime à payer un montant d'argent.

Comment font les fraudeurs ?

En créant un sentiment de panique ou d'urgence au moyen de menaces (amende, poursuite, déportation, mandat d'arrestation), par l'emploi d'un ton agressif ou le recours à de fortes pressions, afin d'effrayer les victimes et exiger un paiement immédiat.

En vous demandant d'acheter des cartes prépayées et de leur communiquer les codes d'activation au verso de la carte.

En vous exigeant d'effectuer un paiement par téléphone ou via un site Internet donné.

**Comment se protéger ?**

Ne cédez pas à la pression, faites preuve de prudence et de scepticisme.

Méfiez-vous, aucun organisme gouvernemental :

n'emploie de ton menaçant ou n'effectue une pression indue auprès des citoyens;

n'exige le remboursement immédiat d'impôts, l'obtention d'un service ou le traitement d'une demande d'immigration à l'aide d'une carte prépayée ou d'un transfert d'argent.

Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée.

**POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE**

Si vous soupçonnez ou savez avoir été victime d'une fraude, signaler l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité (Sûreté du Québec ou service de police local).

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501 ou au www.antifraudcentre-centreantifraude.ca

À l'extérieur de Montréal, communiquez avec Échec au crime, au 1 800 711-1800, ou visitez www.echecaucrime.com.

## OFFRES D'EMPLOI POUR LA SAISON ESTIVALE 2018 À L'ARÉNA DE ST-CÔME-LINIÈRE

**OFFRE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS**
**CAMP DE JOUR (ÉTÉ 2018) ANIMATEURS (TRICES)**

Sous la supervision de l'animateur en chef, vous animerez un groupe d'enfants, tout en faisant respecter la sécurité et la discipline du groupe.

Début de l'emploi 26 juin , fin 17 aout, du lundi au vendredi

**OFFRE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS—PISCINE ÉTÉ 2018**

Qualifications recherchées

1 poste:
Avoir son sauveteur national et premiers soins
Responsable et disponible.

1 poste:
Avoir son sauveteur national, moniteur aquatique et premiers soins.

**Pour toutes ces offres, veuillez envoyer votre C.V. à: arenastcome@globetrotter.net ou directement à l'aréna 418-685-3460**


PROGRAMME INCITATIF À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE

UNE MAISON NEUVE BIEN À VOUS? UN RÊVE RÉALISABLE.

GRÂCE À LA CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE, VOUS POURRIEZ RECEVOIR UNE REMISE DE 2 % S'AJOUTANT AUX PROMOTIONS COURANTES LORS DE L'OCTROI DE VOTRE PRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE.

Ce programme est une initiative de votre caisse visant à encourager la construction de nouvelles unités domiciliaires dans les municipalités de son territoire.

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :**

- Être membre de la Caisse
- Contracter un prêt hypothécaire d'un montant minimum de 100 000 $
- S'engager à maintenir son emprunt pour une période minimale de 5 ans
- Construire une résidence principale, secondaire ou multilogements de 6 unités et moins

**Prenez rendez-vous dès maintenant avec l'un de nos conseillers au 418 594-8227.**

FAITES CONFIANCE AU PLUS GRAND PRÊTEUR HYPOTHÉCAIRE AU QUÉBEC ET TROUVEZ, SOUS UN MÊME TOIT, L'ENSEMBLE DES PRODUITS ET DES SERVICES RELIÉS À L'HABITATION.

Desjardins
Caisse du Sud de la Beauce


**Erratum en février et mars 2018; On aurait dû lire :**

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :**

**• Être membre de la Caisse, • Contracter un prêt hypothécaire d'un montant minimum de 100 000 $, • S'engager à maintenir son emprunt pour une période minimale de 5 ans, • Construire une résidence principale, secondaire ou multilogements de 6 unités et moins**

# Programme d'été 2018

## Présenté par La Maison Des Jeunes Beauce-Sartigan

### *Pour les jeunes entre 12 et 17 ans*

Arbre en arbre
Isaute
Paintball St-René
Village Vacances Valcartier
2 activités de votre choix

*PRIORITAIREMENT POUR LES JEUNES DES MILIEUX RURAUX DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN*

**1 activité par semaine pendant 6 semaines**

**Du 27 juin au 22 août**

**À tous les Mercredis**

**Nous serons en relâche du 16 juillet au 6 août 2018**

## Coût 100$ / jeune

**Pour vous inscrire:**

Lors de l'inscription vous devez payer la somme de **200$.**

Pour diminuer les frais d'inscription, vous avez l'opportunité de vendre 20 billets de tirage au coût de 5$. Si vous vendez tous les billets, vous pouvez récupérer 100$.

Possibilité de paiement :
Argent ou chèque

**Jeudi le 3 mai entre 18h30 et 20h00**

Dans nos trois points de services:
St-Georges, St-Martin et St-Honoré
Ainsi qu'à la salle du conseil municipal de St-Éphrem .
Par la suite, vous pourrez aussi vous inscrire dans nos points de services sur les heures d'ouverture jusqu'au 1 juin.

Pour toutes informations :
Vous pouvez communiquer avec l'équipe de la Maison Des Jeunes au 418-227-6272
Ou par email au mdjsg@globetrotter.net

MDJ St-Georges: 11725, 3e avenue St-Georges
MDJ St-Martin: 131, 1ère avenue St-Martin
MDJ St-Honoré : 501 A, rue principale St-Honoré

Départ pour l'autobus:
St-Honoré
St-Martin
St-Georges
St-Éphrem

## Premier arrivé, premier servi !

**Merci à nos partenaires:**

Les municipalités rurales suivantes participent au programme:
Lac Poulin, la Guadeloupe, Notre-Dame-Des-Pins, St-Benoit, St-Honoré, St-Philibert
St-Côme, St-Éphrem, St-Évariste, St-Martin, St-René, St-Simon-les-Mines, St-Théophile
Et la MRC Beauce-Sartigan.

**Caisse du Sud de la Beauce**

Le centre de services de St-Côme est à la recherche d'une personne pour faire l'entretien du gazon pour la période estivale. Si intéressé, prière de vous présenter à la caisse ou tél au 418-685-3078 poste 7502261.

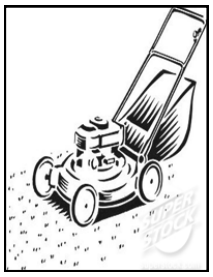

Une paroisse vivante grâce à vous!

## *C.V.A. 2018*

La campagne de C.V.A. 2018 se tiendra cette année du 21 avril au 6 mai prochain. Cette année, comme l'année dernière, vous recevrez votre enveloppe par la poste. **Un bénévole passera chez-vous pour recueillir votre don dans la soirée du 30 avril, 1er ou 2 mai.** Pensez à préparer votre contribution dès que vous recevrez votre enveloppe pour éviter aux bénévoles d'avoir à passer plus d'une fois. ***Si jamais vous ne receviez pas la visite d'un bénévole, auriez-vous la gentillesse de poster votre enveloppe, de l'apporter au presbytère ou d'appeler au bureau de la Fabrique afin que l'on passe la recueillir (418-685-2043)?*** Puisque la C.V.A. représente la source de financement majeure de notre fabrique, il est très important d'y consacrer le temps et l'énergie nécessaires afin qu'elle soit un succès financier. Pour se faire, nous avons grandement besoin de vous… non seulement pour votre contribution financière, mais également pour votre don de temps, lorsque vous allez recueillir les enveloppes dans les rues, routes et rangs de notre paroisse. Sachez que pour le Conseil de Fabrique, la C.V.A. est une tâche laborieuse, mais avec votre aide, la tâche devient moins lourde. Merci à nos fidèles solliciteurs qui année après année acceptent de faire cette tâche. C'est à chacun de nous de voir à garder notre communauté vivante… mon église… j'y tiens et je fais ma part !

Recyc-Québec a procédé officiellement au lancement de sa nouvelle application mobile « Ça va où? ». Cet outil sert principalement à repérer, pour chacune des municipalités, les matières qui sont recyclables ou non. Pour informations:

https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/salle-de-presse/archives-presse/2018-lancement-application-mobile-ca-va-ou

https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation

ÇA VA OÙ?

# Donnez de l'espoir!

AU PROFIT DE
opération enfant soleil

## 19 MAI 2018

ARÉNA DE ST-CÔME
1517, 19e Rue A, Saint-Côme-Linière

APRÈS-MIDI FAMILIAL DÈS 13H

SOUPER MÉCHOUI À 18H

GROUPES DE MUSIQUE




## BILLET EN PRÉVENTE

**SOUPER 25$ / ADULTE**
**12$ / ENFANTS (6 À 10 ANS)**
**GRATUIT POUR LES 6 ANS ET MOINS**
POSSIBILITÉ DE VENIR EN SOIRÉE SEULEMENT

PLACES LIMITÉES!

Tous les fonds amassés lors de l'événement iront à Opération Enfants Soleil.

## ZONE ENFANT

- **JEUX GONFLABLES ET MAQUILLEURS**
- **EXPOSANTS ET MASCOTTES**
- **ANIMATEURS COLORÉS**
- **SCULPTURES DE BALLONS**

VISITEZ LA PAGE f/DONNEZ DE L'ESPOIR POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR ACHETER VOS BILLETS EN PRÉVENTE.

SOS BARMAID SERA SUR PLACE

Partenaires majeurs

Husky Portes & Fenêtres · HB Soudure · duvaltex · metro Marché Laval Veilleux · familiprix · Les Fermes L.C.E. inc. · MIX 99,7 fm · Cool 103,5 fm · Club Musique · Desjardins Caisse du Sud de la Beauce · Flora Paysagiste · Imprimerie Doyon · McDonald's · Structures TAL Fondations · Amants Scène · Valérie Breton et Sarah Soudrais Janecek · Les Cajuns · TAGS Communication créative

Partenaires

Les Extincteurs Roy enr.
Parc-O-fun
Construction Martin Roy
LCC Loignon Champ-Carr inc.
Boutique MMEN
Boston Pizza
Chez Gérard
Comptabilité Paquet et Côté inc.
Maxi
Excavation Paul Jacques inc.
Installations Sébastien Landry inc.
Vincent Quirion, Masso-Kinésie et Naturopathie
Casse-Croûte R.D.
Noah Spa
NRJ Spa Nordique
Cordonnerie Carole Gilbert
Bar Chez Malou
Accommodation Faucher inc.
Dark Side Tattoo
Chez Janot Fleuriste
Party Location de Beauce
Vickie
Poulin Expert

LA TROUPE LES CHAUDRONS D'OR PRÉSENTE
QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE
UNE PIÈCE DE NATHALIE BÉLANGER ET NATHALIE TREMBLAY
25, 26 MAI 1ER, 2, 8, 9 JUIN 2018
À LA SALLE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME DÈS 20H
35 $ / pers.
SOUPER-THÉÂTRE
NOUVEAU • SMOKED MEAT
APPORTEZ VOTRE VIN!
PRÉVENTE 15 $ / pers.
APRÈS LE 24 MAI 17 $ / pers.
SEULEMENT UN SOIR PLACES LIMITÉES
SAMEDI 2 JUIN À 18H
BILLET THÉÂTRE
Tous les prix indiqués incluent les taxes.
BILLETS EN VENTE
AUPRÈS DES MEMBRES DE LA TROUPE OU
418 685-2783 | 418-685-3868
UNE PARTIE DES PROFITS SERA REMISE À L'ÉVÉNEMENT :
Donnez de l'espoir!
opération enfant soleil
DISTRIBUTION
JEAN-ROBERT Bélanger
MARIE-CLAUDE Poirier
NATHALIE Bélanger
NATHALIE Tremblay
SYLVAIN Morin
JIMMY Vachon
MISE EN SCÈNE
NOËLLA Champagne
DÉCORS
MICHEL Parent
MARCO Lacasse

# *Les nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale… Location à 2.00$/2 semaines*

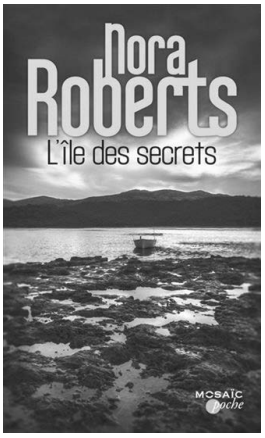


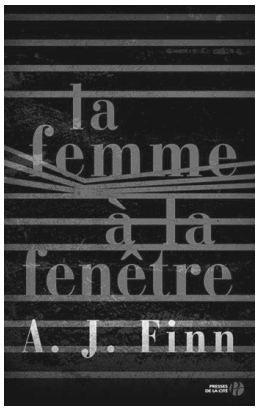


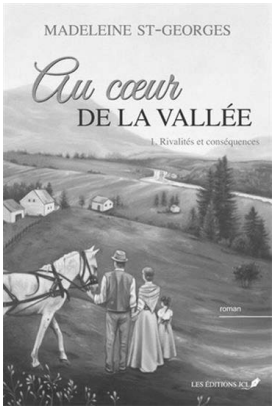


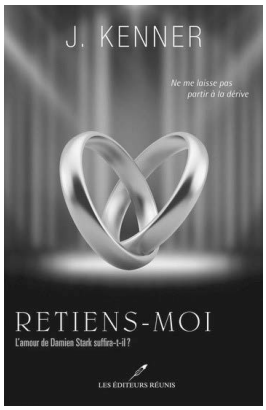


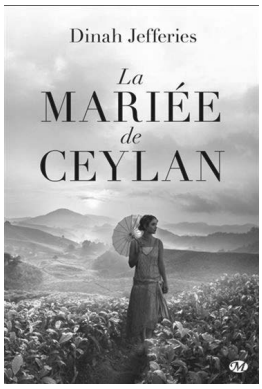


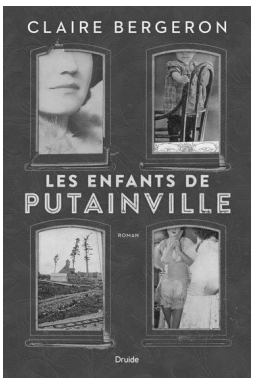


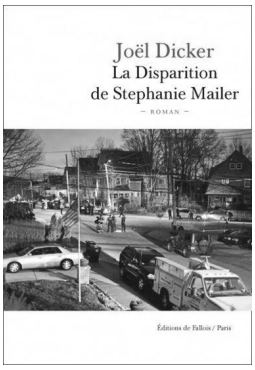

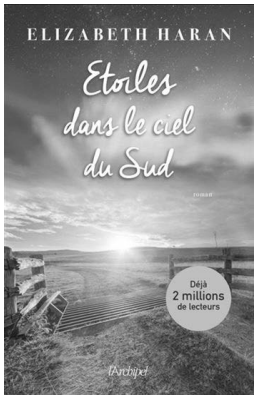

**HORAIRE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

| | |
|---|---|
| Lundi | 8 h 30 à 12 h 00 |
| | 13 h 00 à 16 h 30 |
| Mardi | 8 h 30 à 12 h 00 |
| | 13 h 00 à 16 h 30 |
| | 18 h 30 à 20 h 30 |
| Mercredi | 8 h 30 à 12 h 00 |
| Vendredi | 18 h 30 à 20 h 30 |

**(418) 685-3825**

*Bonne lecture!*

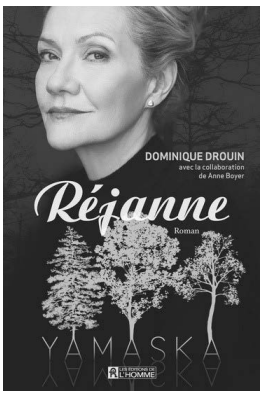


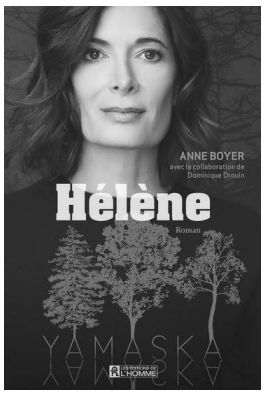


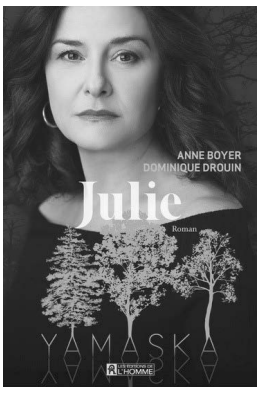


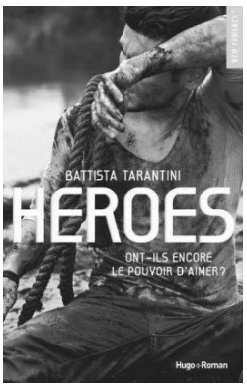


**Seule la collection «best-sellers» est payante… Tous les autres livres et magazines sont GRATUITS**

**Activités au Centre Molé en mai**

**4 mai 2018**
Prier avec les chants de Taizé
«Avec l'aide de l'Esprit, PARDONNER»
Gilles Cloutier,
19 h à 20 h.
Goûter fraternel pour les personnes qui le désirent

**6 au 12 mai**
**Retraite de 6 jours**
«Être disciples pour faire Église autrement!»
Pierre-René Côté, prêtre.
Du dimanche 19 h 30 au samedi 13 h
Inscription obligatoire : 418 685-3181

**23 mai 2018**
**Souper fraternel du mercredi**
«Au souffle de l'Esprit!»
Renaud Giroux, prêtre
Souper : 17 h 30 – 19 h 30
Inscription obligatoire : 418 685-3181

**3 au 8 juin**
**Retraite de 5 jours**
«L'Alliance, l'intimité de Dieu!»
Alfred Couturier, o.s.s.t.
Du dimanche 19 h 30 au vendredi 13 h 30
Inscription obligatoire : 418 685-3181

Adoration animée de 14 h à 15 h
les : 2, 16, 23 et 30 mai 2018

**Pour information ou inscription : Centre Molé au 418 685-3181; 418 685-3674 ou**
centremole@globetrotter.net ou
http://www.centremole.org
**adresse postale :** Centre Molé
1526, 19e Rue, St-Côme (Linière),
Qc G0M 1J0

**Pour une municipalité propre, je ramasse!**
Merci de votre collaboration.

Depuis 1933… plus de 80 ans!

# Fermières

Fermières

**Assemblée régulière, le 9 mai, à l'Hôtel de ville, à 19 h 30.**

Cotisation payable

Nous soulignerons la fête des Mères

Échange de plantes

Bienvenue à toutes!

Le conseil

**Porte ouverte, samedi, le 19 mai, de 10h à 16h, à l'Hôtel de ville**

Bienvenue à tous!

**Tableau électronique - Avis aux organismes de St-Côme-Linière**

Pour annoncer vos activités sur le tableau électronique, contactez-nous au bureau municipal au (418) 685-3825. Veuillez le faire au moins une dizaine de jours avant l'évènement.

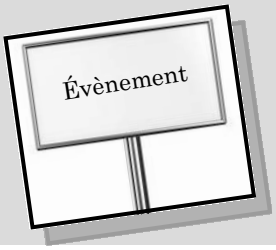


**COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME**

Notez que le Comptoir est un magasin ouvert à tous.

Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements…

Une bonne façon de donner au suivant…

Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Mercredi de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi de 13 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

Vendredi de 13 h 00 à 16 h 00

*Bienvenue à tous!*

# VIE ACTIVE

## On Bouge à St-Côme!!!

Mardi à 10 h 00

À la salle paroissiale

Lundi et mercredi à 19 h 00

À la Salle Optimiste

Bienvenue à tous!

# Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. **L'invitation est lancée à tous les promoteurs…** Communiquez au (418) 685-3825 pour vos publications futures.

## Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

*Merci de votre collaboration!*

Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

De gros investissements à St-Côme-Linière, secteur route Rodrigue et rang St-Joseph

Très beaux terrains… À voir!

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

## Terrains résidentiels à vendre

**St-Côme**
19e rue, entre la 16e et la 20e avenue
Environ 13 000 pi²/terrain
Prêt à construire soit maison unifamiliale, duplex ou semi-détaché
Entrée sur le terrain
Tous les services d'infrastructure seront en place : Eau, Électricité et Égout
Situé près des services suivants : École, aréna, terrains de jeu, église, caserne de pompier, piscine publique et bibliothèque
Les terrains seront prêts en juin
Pour toute information veuillez nous contacter au 418-685-3791

Terrains disponibles au parc industriel

Pour informations: (418) 685-3825

## Nouveau développement à St-Côme-Linière…

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13,200 à 19,000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au (418) 685-3257

Association Bénévole Beauce-Sartigan

## Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.

- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: **418-228-0007 poste #5**

## CENTRE D'ÉCOUTE DU CEPS BEAUCE-ETCHEMINS

Tu aimerais te sentir écouté et compris dans ce que tu vis ?

Nous sommes là pour toi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Téléphone-nous au **418-228-0001**.

CEPS Beauce-Etchemins

Tu préfères nous écrire ?
Notre chat-écoute est ouvert du lundi au jeudi de 18h à 22h :

www.acetdq.org

Nous sommes là pour t'écouter.

## À St-Georges, le 5 mai

### Formation *Jeunes trayeurs* (4h)

Objectifs: Acquérir des compétences pour effectuer adéquatement la traite des vaches laitières et éventuellement occuper un premier emploi étudiant en production laitière.

Pour les jeunes de 14 à 18 ans avec un intérêt agricole.

Le samedi 5 mai 2018 de 13h à 17h

Lieu: Ferme Kristault, 4505, 175e rue, St-Georges, G5Y 5B9

Formateur: M. Daniel Roy, tech. agr.

Coût: Gratuit grâce à la contribution de partenaires, collation incluse, places limitées

Inscription: Florence Dallaire-Turmel, 418-386-5588, poste 2009 ou fdallaireturmel@upa.qc.ca

*Information générale*

Sandy Roy, répondante en formation agricole
Collectif régional en formation agricole de la Chaudière-Appalaches
418 228-5588 poste 1239 ou sroy@upa.qc.ca

## Casse-Croûte de l'Aréna

**Prenez note que le casse-croûte ouvrira pour la saison estivale le vendredi 18 mai 2018**

## La FADOQ Vous avez 50 ans et + ?

Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte 445,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés. Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec : Marie-Louis : 418 685-3654 ou Louise : 418 685-1273

Bienvenue à tous!

Le Club FADOQ St-Côme vous invite à un bingo porte ouverte, le 22 mai 2018, à 13h00.
Pour les 50 ans et plus.
Infos : Marie-Louis 418-685-3654 et Louise 418-685-1273

Club FADOQ
Dernière activité de la saison avec bingo, le 29 mai 2018.
Pour les membres.
Bonne vacances!
Votre président

## Les Chevaliers de Colomb...

### Au service de sa communauté

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, (418) 685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au (418) 685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.

## Refonte du site internet de la municipalité

Nous sommes présentement à travailler pour vous offrir un nouveau site internet au goût du jour. Que vous soyez une petite entreprise, un commerce ou une industrie, nous vous invitons à nous faire parvenir vos coordonnées afin que nous puissions vous ajouter dans le répertoire des commerces. Vous pourrez également profiter de notre nouveau site pour y faire paraître vos offres d'emploi ou évènements spéciaux. C'est gratuit, profitez-en!

**Appel aux divers organismes de la municipalité:** Nous aimerions obtenir des photos illustrant votre domaine d'activités, dans le but de les publier sur notre nouveau site internet. Nous vous remercions à l'avance de votre contribution.

Communiquez avec nous par courriel st-come@globetrotter.net ou par téléphone au 418-685-3825.

Merci de votre collaboration! Votre municipalité


TAXI COLLECTIF BEAUCE-SARTIGAN

Réservation 418-227-2626


**Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud**

**Collecte des résidus dangereux**

**Samedi le 2 juin 2018 à 13h00**

**À l'aréna de St-Côme-Linière**

## Camp de jour été 2018

Le camp de jour se tiendra du mardi 26 juin au vendredi 17 août 2018. L'inscription se fera à l'aréna le vendredi 25 mai de 13h00 à 19h00.


Municipalité St-Côme-Linière 1375, 18e Rue
St-Côme-Linière (Qc) G0M 1J0
Téléphone: 418-685-3825 Télécopieur: 418-685-2566 st-come@globetrotter.net
www.stcomeliniere.com


**Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec**

**MAIRE**

**Cellulaire**

**418- 222-3472**


Comptabilité Paquet & Côté Inc.

Comptabilité • Fiscalité •

Sandra Paquet
Mélanie Côté, B.A.A.

1614, 6e Rue
Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

Tél.: (418) 685-2630
Cell.: (418) 222-4133
Fax: (418) 685-3972


***Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemin***

***Ligne d'écoute:* 418-228-0001**

**Le Sillon**
**Regroupement de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale**
**URGENCE DÉTRESSE:**
**1-866-APPELLE**
**1-866-277-3553**


Me Marie-Eve Poulin
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0
Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 226-6284 • F. 1 855 684-0442


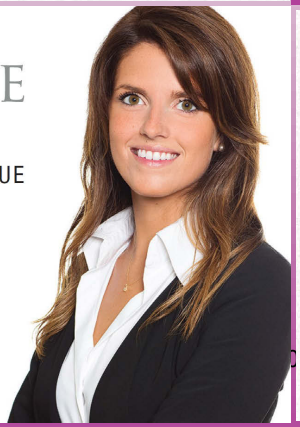


CONSTRUCTION CHRISTIAN BERGERON

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

· CONSTRUCTION
· RÉNOVATION
· FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
· PORTES ET FENÊTRES
· TOITURE
· PATIO
· ETC.